

	ASSURANCE-QUALITÉ CENTRES PRÉLEVEURS Chapitre : Aides mémoire, algorithme, logigramme Section : Aide-mémoire	AM-CPR-002
		VERSION 01 2025-03-03
Encodage des usagers anonymes ou sans NAM (numéro assurance maladie)		STATUT : <u>APPROUVÉ</u>

Usager anonyme ou non nominatif (dépistages ITSS seulement)

Attention, ne s'applique pas pour les protocoles post-exposition¹

Un usager peut se prévaloir des services d'analyses de laboratoire de façon non-nominative ou anonyme dans le cadre d'un dépistage ITSS. Dans ce contexte, le prescripteur doit indiquer un numéro unique à l'usager sur son ordonnance de façon à pouvoir assurer le suivi des résultats².

L'ordonnance doit obligatoirement fournir les renseignements suivants :

- Le numéro unique déterminé par le prescripteur qui permettra d'assurer le suivi des résultats au bon usager
- Le nom, prénom, numéro de permis ainsi que la signature du prescripteur
- La clinique ou le service ainsi que l'adresse ainsi que le numéro de téléphone du prescripteur

« NOM » : Inscrire le numéro unique à l'usager qui est sur l'ordonnance	Ex. : 12345
« PRÉNOM » : Inscrire Anonyme	Anonyme
« SEXE » : Saisir non défini (X)	Non défini
« DDN » : Saisir la date du jour	AAAA-MM-JJ
« RAMQ » et « NDM » : <u>Ne rien inscrire</u>	
Saisir le nom du médecin traitant et la provenance (clinique ou service)	

Le prescripteur est responsable de s'assurer le suivi des résultats

Le prescripteur est responsable de déclarer les maladies à déclaration obligatoire (MADO)

Le laboratoire ne pourra pas faire de suivi en cours d'analyse en raison de l'anonymat de la requête

Les résultats ne seront pas transmis au DSQ de l'usager

Usager sans numéro d'assurance maladie (NAM)

Dans ce cas, l'identité de l'usager doit être faite l'aide d'une pièce étatique³.

« NOM, PRÉNOM, SEXE, DDN » : Inscrire les informations de l'usager
« RAMQ » : Laisser le champ vide ⁴
Saisir le nom du médecin traitant et la provenance (clinique ou service)

Les résultats ne seront pas transmis au DSQ de l'usager.

¹ Voir Procédure postexposition professionnelle et accidentelle à du sang ou à des liquides biologiques

² Guide Québécois de dépistage des ITSS

³ Cadre normatif de la gestion de l'identification de l'usager, [Annexe 2C](#)

⁴ Lors du déploiement du SIL Provincial, le nom et le numéro de la pièce étatique utilisée devront être notés dans les champs prévus à cet effet.